

COMMUNE DE COUIZA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2024 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13.

Nombre de conseillers présents : 9.

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DIESEN Christophe, DUBOIS Sandrine, PLANEL Régis, CHOURREU Daniel, BONNET Colette
- **Procuration** : GARCIN Patricia a donné procuration à DAMBOY Marie-Cindy
THOREAU Josiane a donné procuration à SEBILLE Marie
- **Absent excusé** : GISEL Pierrick, LEFEBVRE Clémence.

Ordre du jour

1. Aménagement cœur de village tranche 1 « Rue de l'église » - Choix des entreprises
2. DM 1 M57 – dépréciations des créances clients
3. Convention de mise à disposition d'un local au PSIG de Limoux
4. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
5. Questions diverses

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 8 avril 2024. Approuvé à l'unanimité.

Madame Sandrine DUBOIS est élue secrétaire de séance.

1 – Aménagement cœur de village tranche 1 « Rue de l'église » - Choix des entreprises

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Christophe DIESEN qui rappelle que la commune avait lancé la consultation des entreprises pour l'opération Aménagement cœur de village tranche 1 « Rue de l'église ».

Une publicité a été publiée dans le journal « Le Limouxin » le 14 mars 2024, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://marchespublics.aude.fr>.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Voici les montants totaux HT que proposent les sociétés :

	Montant en € HT
Entreprise CAZAL	238 505.60
Entreprise COLAS MIDI-MEDITERRANEE	198 218.00

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18/04/2024 à 9 heures pour examiner les offres avec le cabinet d'études OPALE Maître d'œuvre.

Au vu du rapport définitif d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études OPALE, il s'avère que l'entreprise :
- COLAS présente l'offre la plus avantageuse financièrement et techniquement conformément aux critères indiqués dans le règlement de la consultation, établie sur un montant de 198 218.00 € HT.

Pour rappel, les critères de jugement des offres étaient basés sur :

- Prix des prestations ⇒ 40 %
- Valeur technique ⇒ 60 %

Monsieur le Maire, pouvoir adjudicateur, propose de retenir l'entreprise COLAS pour la réalisation de ces travaux et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le marché avec l'entreprise COLAS Midi Méditerranée.

2 –DM 1 M57 – dépréciations des créances clients

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur QUIEF Jean-Paul Adjoint aux finances. Celui-ci expose au Conseil Municipal que La nouvelle nomenclature exige la mis en place de provision pour dépréciation des créances douteuses.

La constitution d'une provision pour créances douteuses est une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Une créance devient douteuse dès lors qu'apparaissent des indices certains de difficulté de recouvrement ou dès lors qu'elle a fait l'objet d'une contestation sérieuse : il est alors nécessaire de constater une provision car la valeur des titres pris en charge dans la comptabilité peut s'avérer inférieure à celle attendu et générer une charge.

L'estimation de la provision correspond à 15% du montant des créances à recouvrer.

Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1415.00	
781 (042)	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou		1415.00

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

3 –Convention de mise à disposition d'un local au PSIG de Limoux

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie SEBILLE qui est référente sur le dossier.

Elle explique que la commune a été contacté par le PSIG de Limoux car ils étaient à la recherche de site afin d'effectuer leurs entrainements en intervention professionnelle. Le bâtiment de « couleur terre » leur semblait intéressant qui s'est confirmé par une visite.

Ils utiliseront uniquement le dernier étage du bâtiment et l'escalier central.

De plus, une fois par an ils effectueront un exercice tuerie de masse avec utilisation de paintball.

Monsieur le Maire propose de louer ce local pour un euro symbolique à titre précaire renouvelable annuellement.

Le Conseil Municipal invité à délibérer approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4 – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (mise à jour)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie SEBILLE qui est référente sur le dossier.

Elle rappelle que les rôles du PCS sont :

- Savoir anticiper face aux risques sur la commune.
- Permettre à l'équipe municipale de réagir sereinement.
- Prioriser les actions face à une situation donnée.
- Assurer une mobilisation progressive de l'équipe municipale.

Il a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

Le Conseil Municipal invité à délibérer approuve à l'unanimité le Plan communal de Sauvegarde.

15– Questions diverses

1- JUMELAGE JOYEUSES EN ARDECHE

Monsieur le Maire informe au membre du conseil du contact qu'il a eu avec Madame le Maire de la ville de Joyeuse en Ardèche pour un jumelage avec notre ville.

Il a proposé de créer un comité avec les associations locales (3^{ème} âge, cyclo..) pour préparer ce jumelage.

Une réunion aura lieu le lundi 6 mai.

2- LES ELECTIONS EUROPEENNES

Elles se dérouleront le 9 juin 2024. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'être présents afin d'assurer les permanences au bureau de vote.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h.

Vu le Maire
Jacques HORTALA

